

# TABLEAU D'ÉVOLUTION DES SEUILS POUR LES SAISINES OBLIGATOIRES AVEC LE DÉCRET « ASAP »

(Dans les pastilles, exemples de projets qui n'auraient pas été soumis à concertation obligatoire mais à concertation volontaire avec le nouveau décret).

## CATÉGORIES D'OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 121-8

## SEUILS ET CRITÈRES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L. 121-8-II

### AVANT LE « DÉCRET ASAP »

### AVEC LE « DÉCRET ASAP »

1



a Création ou élargissement d'autoroutes, de routes express ou de routes à 2 x 2 voies à chaussées séparées

b Élargissement d'une route existante à 2 voies ou 3 voies pour en faire une route à 2 x 2 voies ou plus à chaussées séparées



c Création de lignes ferroviaires



d Création de voies navigables, ou mise à grand gabarit de canaux existants

Coût du projet **SUPÉRIEUR À 150 M €** ou longueur du projet supérieure à 20 km

Coût du projet **SUPÉRIEUR À 230 M €** ou longueur du projet supérieure à 20 km

PROJET DE TRAMWAY T9 LYON

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU TRANS-PORTS COLLECTIFS DE BREST MÉTRO-POLE

2



Création ou extension d'infrastructures de pistes d'aérodromes

Aérodrome de catégorie A et coût du projet **SUPÉRIEUR À 35 M €**

Aérodrome de catégorie A et coût du projet **SUPÉRIEUR À 55 M €**

PROJET D'INFRASTRUCTURE DU PORT ATLANTIQUE LA ROCHELLE

3



Création ou extension d'infrastructures portuaires

Coût du projet **SUPÉRIEUR À 75 M €** ou superficie du projet supérieure à 100 ha

Coût du projet **SUPÉRIEUR À 115 M €** ou superficie du projet supérieure à 100 ha

6



Création d'une installation nucléaire de base

Nouveau site de production nucléaire  
Nouveau site hors production électro-nucléaire correspondant à un investissement d'un coût **SUPÉRIEUR À 150 M €**

Nouveau site de production nucléaire  
Nouveau site hors production électro-nucléaire correspondant à un investissement d'un coût **SUPÉRIEUR À 230 M €**

9



Équipements culturels, sportifs, scientifiques ou touristiques

Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) **SUPÉRIEUR À 150 M €**

Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) **SUPÉRIEUR À 230 M €**

NOUVEAU STADE MONTPELLIER LOUIS NICOLLIN

10



Équipements industriels

Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) **SUPÉRIEUR À 150 M €**

Coût des projets (bâtiments, infrastructures, équipements) **SUPÉRIEUR À 300 M €**

CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

PARC PILOTE D'ÉOLIENNES FLOTTANTES «PROVENCE GRAND LARGE» AU LARGE DU GOLFE DE FOS

Dans les pastilles, exemples de projets qui n'auraient pas été soumis à concertation obligatoire mais à concertation volontaire avec le nouveau décret.